CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E64433** **VALABLE JUSQU'AU** **19/10/2027**

ÉDITÉ LE 04/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1993

Raison sociale : SARL JEAN-PIERRE LE GAL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/01/2015

Capital : 800 000

GARE DE BAUD
56150 BAUD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAUD 390 500 320 RCS

Siret : 390 500 320 00036

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5419574

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001 649619/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001 649619/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 02 97 51 11 27 **Fax :** 02 97 39 02 23

Portable :

Responsabilité légale :
LE GAL JEAN-PIERRE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : secretariat@sarllegal.fr

Effectif moyen : 26 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 642 006 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	26	25/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/08/2026 11:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.